

RATIFICATION de l'adjudication du 9 Février 1960 approuvée le 7 Mars 1960
pour diverses marchandises destinées aux cantines scolaires

Le Secrétaire donne lecture du rapport:

Une adjudication a été faite le 9 Février 1960 pour les fournitures suivantes:

- 1°) 53.000 Kilos de riz à 36 F le kilo
4.400 Kilos de pois de Cap à 57 F le kilo
1.800 kilos de saindoux à 116 F le kilo
pour le compte du Comptoir France-Chinois;
- 2°) 4.400 kilos de haricots blancs à 72 F le kilo
pour le compte de la Maison Ah-Sing;
- 3°) 4.400 kilos de haricots rouges à 62 F,50 le kilo
23.600 boîtes de sardines BOBERT à 44 F,50 la boîte
pour le compte de la Compagnie Lyonnaise de Madagascar;
- 4°) 4.400 kilos de lentilles grises à 85 F le kilo
12450 kilos de sel de cuisine à 16 F le kilo
pour le compte de la Maison Payet Frères & Cie;
- 5°) 2.850 kilos de noras à 155 F le kilo
pour le compte de M. Loperre Claude;
- 6°) 60.000 kilos de bois de chauffage à 3 F 20 le kilo
pour le compte de M. CADJES;
- 7°) 7.100 kilos de viande ^{haché} de bœuf à 230 F le kilo
pour le compte de M^{me} Lau-Han-Fiep.

Le montant de cette adjudication s'élève à SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT UN MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS (6.481.550 F) pour les diverses denrées et CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE FRANCS (192.000 F) pour le bois.

Je vous demande de ratifier pour l'établissement de cette adjudication qui a été approuvée par le Préfet le 7 Mars 1960./.

Adopté à l'unanimité.